



LES SEGPA ONT BESOIN D'ENVISAGER L'AVENIR SEREINEMENT

La Segpa est une structure qui permet de lutter efficacement contre l'échec scolaire et le décrochage en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes. Pour les élèves en très grande difficulté scolaire, son rôle est essentiel en matière d'émancipation et d'insertion sociale et professionnelle. La qualité de cette structure dépend

des moyens qui lui sont consacrés : des enseignant-es formé(e)s, des temps de concertation, des groupes-classes respectés, des plateaux techniques de qualité, une individualisation des parcours en cohérences avec la dynamique collective des classes de Segpa...

Cette qualité éducative n'est pas reconnue et est mise à mal par les politiques mises en œuvre par ministère depuis 2015, lesquelles, peu à peu risquent plus de détruire ce capital pédagogique que de favoriser une évolution innovante.

Les effectifs ne fluctuent pas en fonction des besoins des élèves mais en fonction de contraintes budgétaires qui n'autorisent pas de dépasser un « pourcentage » fixé au niveau ministériel. Les autorités font mine ensuite de progressisme en désignant un objectif d'inclusion mais n'ont en réalité les yeux rivés sur des « taux d'inclusion » sans jamais interroger sa réalité pédagogique. Le manque criant de professeurs des écoles dans notre académie a également conduit à faire de l'enseignement spécialisé dans le second degré une variable d'ajustement des cartes scolaires. Plus d'une vingtaine de Segpa fonctionnent avec un nombre insuffisant d'enseignants et les dotations n'ont cessé de diminuer.

La FSU-SNUipp milite pour une évolution qualitative de la Segpa qui exige le rétablissement des moyens et une reconnaissance de son expertise éducative et pédagogique. Une audience a été demandée au DASEN sur ce sujet. Quid des décisions nous concernant dans le contexte actuel ?

Dès ce début d'année nous vous invitons à venir vous informer, débattre, et nous faire part des difficultés que vous rencontrez et de l'avenir que vous souhaiteriez pour les Segpa.

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE SUR TEMPS DE TRAVAIL

14 octobre, 13h30/16h30 Collège Jean Macé, BRUAY SUR L'ESCAUT

18 octobre, 13h30/16h30 Collège Maxence Van der Meersche, MOUVAUX

21 octobre, 13h30/16h30 Collège Boris Vian, COUDEKERQUE BRANCHE

18 novembre, 13h30/16h30 collège Jean Moulin, LE PORTEL

Usez de vos droits syndicaux en participant aux demi-journées d'information syndicale ! Elles permettent rencontres, débats et prises de position communes. Tout enseignant du premier degré a droit de participer à ces réunions intervenant pendant les heures de service à raison de trois demi-journée par an. Il vous faut prévenir votre IEN 48h avant la réunion (courrier type ci-dessous).

M. MME
Professeur des Ecoles
Ecole
CP Ville

.....,/...../2022

à Mme. L'Inspecteur (rice) de l'Education Nationale
Circonscription de

Objet : Réunion d'information Syndicale organisée par le SNUipp-FSU 59

Madame l'Inspectrice,
Monsieur l'Inspecteur

Conformément au décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la Section Départementale du SNUipp-FSU Nord, le deh... àH.....

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur mes salutations respectueuses.

M. MME